

Domaine : Sciences du vivant - **Thématique(s) :** Réglementation pour les pratiques en biologie, usage des animaux à des fins scientifiques
STAGES COURTS

MODULE SPÉCIFIQUE « ESPÈCES AQUATIQUES » POUR LES CONCEPTEURS DE PROJETS EXPÉRIMENTAUX UTILISANT DES ANIMAUX VIVANTS (FORMATION RÉGLEMENTAIRE)

En complément de la formation réglementaire de base, ce stage vise à délivrer les connaissances réglementaires nécessaires à l'expérimentation sur les espèces aquatiques pour les concepteurs de projet.

Il est ouvert aux personnes ayant déjà validé une formation réglementaire comprenant les acquis du module « connaissance de base » exigé par la réglementation (arrêté du 1^{er} février 2013).

Formation approuvée par approuvée par le Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt (N° RC-75-UPMC-F1-08)

⌚ **Durée de la formation :** 32 heures

📅 **Dates :** Voir le calendrier

📍 **Lieu :** Campus Pierre et Marie Curie – Paris (Jussieu)

€ **Tarif :** Voir ci-dessous

Modalité : Présentiel

1 600€

Nombre de participants : minimum 10 - maximum 20

OBJECTIFS

Objectif général de la formation

La formation des personnels utilisant des animaux vivants à des fins scientifiques est une exigence réglementaire européenne et française. Elle est constituée d'un module de connaissances de base et d'un module de connaissances spécifiques liées au groupe d'espèces concerné. La durée et les contenus de la formation sont définis par la Directive Européenne 2010/63/UE et le décret du 2013-118 du 1er février 2013.

Objectifs opérationnels

Connaitre la réglementation européenne et française concernant l'usage des espèces aquatiques à des fins scientifiques.

COMPÉTENCES VISÉES

- Etre capable de concevoir un projet de recherche impliquant l'usage des espèces aquatiques à des fins scientifiques.
- Devenir responsable de la mise en œuvre en opérationnelle d'un projet de recherche incluant l'usage des espèces aquatiques à des fins scientifiques

PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

Public : personnes amenées à diriger des projets de recherche incluant des expérimentations sur l'animal vivant (chercheurs, doctorants, ingénieurs)

Conditions d'accès et Pré-requis demandés aux stagiaires : master M2 (bac+5) ou équivalent par VAE/VAP

Être titulaire de l'attestation de formation réglementaire concepteur
(module de base – 27 heures)

RESPONSABLE(S) PÉDAGOGIQUE



Hélène Hardin-Pouzet



Marie-Noëlle Fiamma



Abdelkrim
MANNIOUI

Session 1 DU 16/03/2026
AU 20/03/2026

Session 2 DU 06/07/2026
AU 10/07/2025

CONTACT

📞 01 44 27 82 82
✉️ sciences-ftlv-fpc@sorbonne-

PROGRAMME

5 jours (32 h) de formation

Le contenu est conforme à l'arrêté du 1er février 2013 relatif à l'acquisition et à la validation des compétences des personnels des établissements utilisateurs d'animaux utilisés à des fins scientifiques.

Module spécifique : « Espèces Aquatiques »

- Procédures expérimentales faiblement invasives : éléments théoriques par groupe d'espèces.
- Procédures expérimentales faiblement invasives : éléments pratiques par groupe d'espèces.
- Connaissances de base de la biologie pour un groupe d'espèces, dont la physiologie, l'anatomie, l'alimentation, la reproduction, le comportement, l'entretien, les techniques d'enrichissement en rapport avec les caractéristiques physiologiques, la génétique et les modifications génétiques.
- Reconnaissance des signes de détresse, douleur et souffrance propres aux espèces.
- Anesthésie et analgésie pour le groupe d'espèces considéré.
- Méthodes d'euthanasie selon les espèces.
- Gestion et suivi de la santé animale et de l'hygiène.
- Équipements et matériel d'animalerie : description, utilisation, entretien.
- Conception des procédures expérimentales et des projets.

universite.fr

DATE LIMITE d'inscription : 3 semaines
avant le début du stage

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Cours théoriques et pratiques
- Apprentissage par études d'exemples concrets
- Supports pédagogiques, bibliographie et documentation, diaporamas
- Documents : Supports de cours PDF

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

Evaluation (QCM) à l'issue du module.

Validation :

- Attestation de présence
- Attestation de fin de formation (après validation de l'évaluation)

LES + DE LA FORMATION

- Formation conçue en cohérence avec les besoins identifiés sur le marché du travail
- Méthode pédagogique orientée vers l'acquisition d'outils stratégiques et opérationnels efficaces, complets, pertinents et innovants
- Corps professoral composé de professionnels du domaine intervenant en qualité, d'enseignants-chercheurs et auteurs de renommée internationale

CALENDRIER

Durée de la formation : 32 heures

Rythme : 5 jours consécutifs

Sur 5 jours, soit 32 heures de formation. Deux sessions sont organisées par an, en MARS et JUILLET

SESSION 1

DU 16/03/2026
AU 20/03/2026

SESSION 2

DU 06/07/2026
AU 10/07/2025